

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le **19 JUIN**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie DUCOUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/06/2018

PRESENTS : Mme DUCOUT, Maire, M. JOYET, Mmes PELLETIER, HERVE, M. JOUBERT, Adjoints, MM. BERGON, TERRIGEOL, Mmes GROIZELEAU, OUDIER, M. CARITAN, Mmes RIVIERE, NEVEU, M. VIE, Mme LEFEUVRE.

POUVOIRS : M. BERNARD donne pouvoir à Mme HERVE, Mme SERVANT donne pouvoir à Mme GROIZELEAU, Mme JOYET donne pouvoir à M. JOYET, M. PERIER donne pouvoir à M. CARITAN.

EXCUSES : Mmes BERTAU, CORRE, VASILE, M. BUGNON

ABSENTE : Mme LHOPITAL

Secrétaire de Séance : Mme ROUDIER

La séance est ouverte à 19h et Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum était atteint, fait procéder à l'élection du secrétaire de séance : Mme ROUDIER est désignée à l'unanimité.

Madame le Maire a invité Mme Amina BOUCHELAGHAM, à venir se présenter aux membres du conseil municipal et à faire leur connaissance. Elle a été recrutée par voie de mutation depuis le 4 juin 2018, en remplacement de Mme Armelle OVIDE, et est en charge de la gestion des finances communales. Madame le Maire la félicite de s'être très vite adaptée à ses nouvelles fonctions et lui souhaite la bienvenue au sein de la collectivité.

Madame le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 mai 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. - POLE FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal qu'un décret publié le 7 mai 2017 modifie les statuts de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charente, créé depuis 2008. De par ce décret, il s'étend maintenant à la Nouvelle Aquitaine et devient ainsi l'EPF de Nouvelle Aquitaine, à l'exception des territoires bénéficiant déjà des services d'un EPF local.

La mise en place de cet établissement public foncier permet aux territoires concernés d'être accompagnés techniquement et financièrement dans la mise en oeuvre de leurs projets d'aménagement, en particulier en matière de logement social, de revitalisation des centres

bourgs, de prévention des risques et de lutte contre l'étalement urbain. Les maires sont pleinement décideurs et pilotes de leurs projets communaux à chaque étape des actions de l'EPF. Ce dernier n'intervient qu'à leur demande sur leur territoire, en tant qu'outil d'ingénierie et très opérationnel, l'EPF étudie, analyse, acquière, conduit expropriations et préemptions, gère et appuie à la revente de fonciers à des opérateurs, acteurs économiques qu'il peut contribuer à mobiliser fortement.

La Communauté de Communes de l'Estuaire a signé avec l'EPFNA une convention cadre le 19 décembre 2017. Cette convention prévoit que chaque projet d'investissement communal sera décliné dans des conventions tripartites opérationnelles (commune, CCE, EPFNA) Chaque projet fait l'objet d'une convention spécifique.

Madame le Maire indique que la convention proposée à la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde a pour but d'accompagner la collectivité afin d'enrichir les projets qui lui sont soumis pour faire émerger des opérations remarquables et exemplaires répondant aux enjeux du territoire et aux objectifs définis dans le PPI.

Cette convention a pour objet de :

- définir les objectifs partagés par la Collectivité et l'EPF,
- définir les engagements et obligations que prennent la Collectivité et l'EPF dans la mise en oeuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession,...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention,
- préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF et de la Collectivité, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la Collectivité et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

A ce titre, la Collectivité" confie à l'Etablissement Public Foncier la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets définis dans cette convention.

Cette mission pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :

- réalisation d'études foncières
- acquisition foncière par tous moyens (amiable, préemption DUP, droit de délaissement, droit de priorité, expropriation...)
- portage foncier et éventuellement gestion des biens
- recouvrement / perception de charges diverses
- participation aux études menées par la Collectivité
- réalisation de travaux, notamment de déconstruction/dépollution ou mesures conservatoires
- revente des biens acquis
- encaissement de subventions afférentes au projet pour qu'elles viennent en déduction du prix de revente des biens ou remboursement des études

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite avec la Communauté de Communes de l'Estuaire et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ci-jointe.

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2. - POLE CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET ASSOCIATIONS

2.1 - Médiathèque : mise au pilon 1er semestre 2018

Monsieur Jacques JOYET, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à une mise au pilon d'ouvrages détériorés non réparables, ainsi que différentes revues, DVD et CD, dont la liste est jointe en annexe.

D'autre part, Monsieur Jacques JOYET rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 8 mars 2018 autorisant la médiathèque à participer à l'édition 2018, organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt, relative à la vente des documents retirés annuellement de ses collections. La liste de ces ouvrages destinés à la vente est jointe à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mise au pilon et la vente des ouvrages dont la liste est jointe en annexe.
- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3 Questions Diverses

Mme le Maire informe qu'un médecin prend la succession du Dr Varlet. Il s'agit du Dr PETROVICI, recruté par l'association "Santé pour Tous".

Mme le Maire informe qu'une nouvelle DGS prendra ses fonctions à partir du 1er septembre 2018. Il s'agit de Mme Nicole PILLON.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité d'acheter des fauteuils de cinéma pour une somme de 2 000 €. Au nombre de 250, ils sont rouges et rabattables.

Mme HERVE intervient pour faire un rapide compte-rendu sur la réunion qui a eu lieu lundi 18 juin à la salle de spectacles au sujet de l'installation des compteurs connectés Linky.

Au vu de toutes les contraintes et nuisances que ce compteur génère, Mme le Maire propose de faire signer une pétition à la population afin de connaître l'avis des usagers, savoir si la majorité des administrés est pour ou contre, puis, si la décision majoritaire est le refus, de faire une motion pour refuser l'installation de ces compteurs sur la commune.

M. JOYET fait une rapide information sur la fête de la musique qui aura lieu le jeudi 21 juin. Cette fête sera animée par Décibel 33, Le club de basket assure la buvette, M. Michaud les crêpes et Mme Magister fait des barbes à papa. Il y aura des chanteurs.

M. VIE demande où en sont les travaux de la RD 18. Quand pourra-t-on circuler correctement?

Mme le Maire répond qu'effectivement cette route devrait être terminée en avril mais qu'au vu des intempéries et des sources importantes présentes les travaux ont pris beaucoup de retard et devront reprendre bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

